



Le Conseil de développement de la région mulhousienne

**Le projet communautaire
« Mulhouse Alsace Agglomération 2020 :
réussir une transition exigeante »**

Avis du 12 décembre 2011

Sommaire

| | |
|--|---------|
| Préambule | Page 3 |
| Introduction | Page 4 |
| I Le développement économique au service de l'humain | Page 5 |
| II Université de Mulhouse : une nouvelle ère | Page 6 |
| III Cohésion sociale : comprendre les mutations | Page 7 |
| IV Culture : une compétence à développer | Page 8 |
| V Environnement : des choix décisifs | Page 8 |
| VI Les stratégies d'alliances : le Sud Alsace, premier cercle de coopérations pour m2A | Page 9 |
| Conclusion | Page 10 |

Le présent avis a été adopté le 12 décembre 2011 à l'unanimité par l'assemblée plénière du Conseil de développement

Préambule

Par lettre en date du 1^{er} juillet 2011, le Président de Mulhouse Alsace Agglomération a saisi le Conseil de développement de la région mulhousienne d'un avis sur le projet communautaire « Mulhouse Alsace Agglomération 2020 : réussir une transition exigeante ».

Le Bureau du Conseil de développement a confié la préparation du projet d'avis à un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises : les 11 juillet, 5 septembre, 12 octobre, 20 octobre et 24 novembre 2011. Le groupe de travail a par ailleurs auditionné le 9 novembre le président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération, Olivier Becht, pour une présentation de la stratégie économique 2020 de m2A.

Le Conseil de développement prend acte que le conseil d'agglomération a adopté ce projet le 24 juin 2011 à l'issue de 18 mois de travail. Il regrette vivement que les impératifs de calendrier ne lui aient pas permis de s'exprimer avant ce vote.

Le Conseil de développement comprend toutefois qu'il aurait été préjudiciable à la qualité de son travail d'avoir dû rendre un avis dans un temps trop court, juste après son renouvellement le 16 avril 2011. Comme l'affirme le Conseil d'Etat dans son rapport (28 juin 2011) consacré aux consultations préalables à la décision publique, il est convaincu que « plus une consultation se tient en amont de la décision, plus elle est utile, sincère, contradictoire, riche... ».

Il relève également et s'en réjouit, que dans son document, l'agglomération pose comme clé de voûte de la réussite de son projet le principe de la participation des habitants dans la mise en œuvre de celui-ci.

Il rappelle enfin la promesse qui lui a été faite que ce projet communautaire devienne une « coproduction » et puisse être amendé en fonction de ses remarques.

Introduction

Le Conseil de développement est conscient du compromis que représente ce projet communautaire bâti au lendemain de l'avènement de la nouvelle agglomération. Il mesure la difficulté de l'exercice qui consiste à rassembler les 32 communes fraîchement unies autour d'un même projet avec une vision commune de l'avenir et de la stratégie à adopter pour les dix prochaines années. Il comprend en outre que ce projet a vocation à être mobilisateur pour tous.

Le Conseil de développement reconnaît la qualité du travail qui s'y dégage et en félicite ses auteurs.

Parce que les périodes actuelle et à venir sont pour la France et particulièrement pour la région mulhousienne extrêmement difficiles dans un contexte aggravé par la crise financière, ce projet communautaire ne peut apporter des réponses à toutes les questions. De fait, il s'inscrit dans un environnement « contraint et évolutif » qui, comme cela est bien souligné dans le document, justifie d'appliquer « le principe de réalité ».

Le projet énumère toute une série d'orientations. Ces cibles ou les mesures préconisées présentées de manière générale ne sont, pour beaucoup d'entre elles, ni chiffrées ni phasées. Elles ne sont pas davantage assorties de précisions concernant les moyens notamment financiers, ni hiérarchisées, ce qui laisse penser que l'on peut tout faire en même temps. Il paraît donc indispensable pour la crédibilité du projet de fixer des objectifs plus clairs et quantifiables.

Le Conseil de développement partage l'intention du projet de tracer des perspectives et de susciter l'adhésion de nos concitoyens. Même s'il aurait parfois souhaité un projet plus ambitieux, empreint de plus d'optimisme, il adhère globalement à l'esprit qui prédomine.

Le Conseil de développement ne conteste pas l'analyse faite sur les forces et les faiblesses du territoire. Il estime cependant que la place importante du secteur de l'automobile méritait d'y être mentionnée. En outre, il fait remarquer que le constat de la diversité du tissu économique ne doit pas masquer une insuffisante diversité du tissu industriel.

Le Conseil de développement affiche sans ambiguïté son choix de faire passer au premier plan l'économie dans toute sa globalité, créatrice d'emplois et source de richesse. Il demande en parallèle d'articuler toutes les politiques qui s'y attachent à la mise en œuvre des solidarités sociales et intergénérationnelles.

Il a élaboré son avis en choisissant d'insister sur quelques points du document qui lui paraissent essentiels de préciser et de développer : l'économie, l'université, la cohésion sociale, la culture, l'environnement et les stratégies d'alliance.

I- Le développement économique au service de l'humain

Le Conseil de développement est convaincu que la première priorité de m2A doit aujourd'hui être de tout mettre en œuvre pour assurer le développement économique du territoire. Il faut créer de la richesse durable et assurer ainsi des emplois de qualité à nos concitoyens. Tous les projets de la collectivité, quels qu'ils soient, ne pourront se réaliser que s'ils peuvent s'appuyer sur une économie dynamique.

Cet impératif doit conduire tous les acteurs (élus, professionnels, partenaires sociaux, associations, société civile...) à se mobiliser à l'intérieur comme à l'extérieur de l'agglomération. De même, il doit guider toutes les autres politiques locales, départementales, régionales.

Les données concernant l'emploi industriel pour l'année 2011 sont moins optimistes que prévu : après l'embellie du début d'année, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, Pôle emploi et l'Insee tablent désormais sur une quasi-stabilisation plutôt que sur des créations d'emploi.

Le Conseil de développement croit que l'érosion des activités industrielles n'est pas une fatalité. Il rappelle que le développement des activités de service repose dans une large mesure sur la robustesse de la base industrielle du territoire.

Le Conseil de développement souhaite que l'offre de formation initiale et continue réponde au mieux aux besoins actuels et futurs des entreprises.

Il relève que le projet communautaire ne met pas suffisamment l'accent sur les métiers de l'artisanat. Il rappelle que l'Orientoscope peut être un outil efficace pour promouvoir ces métiers. Il encourage la création de l'université de l'artisanat.

Convaincu également que les investisseurs ont besoin d'un guichet unique au sein de la région mulhousienne, le Conseil de développement est particulièrement attaché à l'idée – très ancienne mais jamais concrétisée – de créer un comité d'expansion économique unique. Chacun sait qu'il est indispensable - dans l'intérêt général- de fédérer les énergies sur le développement économique de l'agglomération et de mettre en sourdine les querelles de chapelle.

Par ailleurs, le Conseil de développement rappelle son avis sur le « foncier d'activité » (novembre 2005) dans lequel il était souligné la nécessité d'une offre foncière « orientée client », cohérente à l'échelle du territoire et lisible au niveau international.

Il lui semble aujourd'hui indispensable de proposer une offre mieux adaptée, plus diversifiée, compétitive et immédiatement disponible.

Comme s'accordent à le dire les responsables des structures d'aide à l'emploi, la question clé est la coordination des acteurs dans la mise en place d'une stratégie territoriale de l'emploi.

Dans le même esprit, pour attirer les investisseurs, l'agglomération devrait créer chaque année un évènement international, par le biais notamment des colloques de l'Université de Mulhouse.

Le Conseil de développement affirme que les plans d'actions à concevoir et à mettre en œuvre doivent prendre en compte tout particulièrement les inégalités préoccupantes des jeunes (accès à l'emploi, formation, orientation, culture...).

Comme le relève la commission emploi et développement économique de l'association des maires des grandes villes de France, la question des jeunes ne se résume pas à la politique de l'emploi ni à la question des quartiers sensibles : elle passe aussi par l'éducation, la formation, l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que par des politiques de lutte contre les discriminations au sens large. Il convient de surcroît d'assurer un accompagnement renforcé des jeunes jusque dans l'entreprise. Le contact avec l'entreprise via les contrats par alternance et les stages est à cet égard fondamental.

Compte tenu du caractère transfrontalier du territoire, le développement de l'apprentissage de l'allemand doit connaître un nouvel essor et mobiliser tous les acteurs afin de sensibiliser les jeunes à l'ouverture transfrontalière du marché de l'emploi. Des formations adéquates devront être ainsi mises en place pour l'acquisition de la compétence de la langue allemande.

Il est important en outre que l'agglomération, dans sa communication, allie la richesse de son patrimoine muséal à ses capacités à se projeter dans le futur.

Le Conseil de développement approuve le soutien à la création d'entreprises et signale la nécessité d'apporter également une aide tout aussi efficace à la cession/transmission et à la reprise d'entreprises.

Concernant les transports, les acteurs du territoire ont besoin de moyens de transports et d'interconnexions performants. La liaison ferroviaire Mulhouse - aéroport Bâle-Mulhouse constitue à cet égard une priorité affirmée dans le document que le Conseil de développement encourage fortement.

Enfin, le Conseil de développement s'interroge sur le nouveau rapport au travail de nos concitoyens. Il lui semble que cette question cruciale pour une voire deux générations touchées gravement par le chômage, devrait être prise en compte d'une manière ou d'une autre dans le projet communautaire.

II Université de Mulhouse: une nouvelle ère

Le Conseil de développement partage l'objectif fixé par l'agglomération d'accompagner l'université de Mulhouse dans un partenariat renforcé avec l'Université de Strasbourg et en connexion avec les Universités du réseau EUCOR du Rhin supérieur.

Le Conseil de développement soutient fortement le développement d'une spécificité trinationale de l'université.

Comme le rappelait avec détermination le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace - avis du 3 mai 2010 sur l'enseignement supérieur et la recherche en Alsace - « la répartition de l'offre de formations supérieures sur le territoire alsacien constitue une spécificité historique et une force ». Il relevait à ce propos qu'il fallait éviter à terme « la marginalisation de l'offre proposée dans le Sud Alsace ».

Il convient de rappeler que l'Université de Mulhouse ne doit pas seulement être considérée au regard de sa taille et du nombre de ses étudiants. Il paraît plus important d'insister sur son ancrage territorial, les disciplines « professionnalisantes » qu'elle propose à ses étudiants, sur le poids très important de ses activités de recherche, souvent partenariales. L'Université de Mulhouse apporte ainsi un concours significatif à l'élévation des qualifications au sein de l'agglomération.

Pour assurer son développement, l'Université de Mulhouse devrait se recentrer sur un nombre limité de thématiques « clé » qu'elle partage avec les acteurs du territoire et qui en font son excellence actuelle et délivrer dans ces disciplines des masters et des doctorats. A ce propos, l'Université de Mulhouse a vocation à renforcer ses liens avec le réseau d'entreprises impliquées dans les pôles de compétitivité. Pour amplifier les synergies entre acteurs de l'agglomération et experts, des rencontres devraient être organisées afin de développer les activités de formation, de recherche et d'inciter à l'entreprenariat.

Un travail de prospective sur l'évolution des métiers serait utile pour préparer les jeunes en fonction des besoins annoncés des métiers de demain. Ce travail déjà initié dans le cadre de la démarche Transvers'Al animée par la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) rassemble les acteurs socioprofessionnels pour examiner les métiers en tension et tenter d'apporter les réponses les mieux

adaptées : formation initiale classique, formation par alternance, formation continue... Il convient de le conforter.

Il serait pertinent également de prévoir un indicateur sur l'insertion professionnelle pour connaître le devenir des étudiants diplômés de l'Université de Mulhouse

Il faudrait en outre trouver des occasions d'organiser des colloques scientifiques de grande envergure en lien avec les activités de recherche ou formations proposées et en associant les entreprises concernées.

III Cohésion sociale : comprendre les mutations

Au regard des caractéristiques sociodémographiques de notre territoire, le projet communautaire dans son chapitre consacré au « territoire solidaire et attractif » comporte certaines lacunes. Il donne l'impression d'ignorer une réalité du territoire telle que la présence importante des populations issues de l'immigration. Ignorer la diversité culturelle de la région mulhousienne, qui en fait une part de son identité, serait une erreur et mettrait en échec toute politique de cohésion sociale.

Ce serait aussi occulter la diversité des talents présents qui constitue, sans aucun doute, une chance pour notre territoire.

Par ailleurs, le projet d'agglomération qui développe de nombreuses actions en direction des aînés et des familles devrait parallèlement afficher une dynamique volontariste positive en direction des jeunes adultes. L'absence d'actions ciblées ambitieuses en direction de la jeunesse constitue certainement une carence du document actuel. m2A devrait pouvoir, entre autres, rehausser son niveau d'engagement en matière de formation, d'insertion et de prise en charge des situations les plus difficiles des jeunes en déshérence.

Par ailleurs, face au retour rapide de la grande exclusion qui met en péril l'idée même de cohésion sociale, il conviendrait de prendre des engagements plus fermes et plus ambitieux sur le suivi des personnes sans domicile et sur les situations particulièrement préoccupantes signalées par le 115, ainsi que sur l'évolution de leur nombre et le renforcement de leur accompagnement.

Il convient d'insister ici sur l'augmentation de personnes en situation de fragilité psychologique.

Le Conseil de développement considère que le projet de cohésion sociale à l'horizon 2020 devrait s'appuyer sur les trois piliers: jeunesse, tradition ouvrière et creuset multiculturel.

Enfin, il souhaite que les acteurs locaux soient vigilants pour que les actions de cohésion sociale ne restent pas subalternes face aux défis économiques et environnementaux à relever. Il demande que le document le réaffirme clairement.

IV Culture : une compétence à développer

Comme l'ont dit de nombreuses instances avant lui, le Conseil de développement est convaincu qu'une politique culturelle ambitieuse contribue à l'attractivité du territoire.

La culture est aussi un élément essentiel de la cohésion sociale d'un territoire : le terreau du bien vivre ensemble.

Sachant bien que la culture n'est pas une compétence de m2A, le Conseil de développement souhaiterait néanmoins introduire cette dimension dans le projet communautaire sans remettre en cause le rôle essentiel des communes dans l'action culturelle de proximité (principe de subsidiarité).

Il suggère même que m2A se dote de cette compétence et en fasse un objectif pour 2020. L'agglomération pourrait ainsi favoriser la présence artistique, le développement économique du secteur, l'éducation artistique, les relations culturelles internationales avec ses voisins allemands et suisses, une stratégie d'accompagnement des acteurs professionnels du secteur, l'éducation populaire.

Il va sans dire que le patrimoine historique et industriel devra être un des axes majeurs d'une politique culturelle d'agglomération. C'est pourquoi, le Conseil de développement suggère que le label « Pays d'art et d'histoire » dont bénéficie déjà la Ville de Mulhouse soit étendu à l'ensemble de l'agglomération.

Réaliser un « Agenda 21 » de la Culture pourrait être un des grands projets de m2A pour 2020.

V – Environnement : des choix décisifs

L'« ultimatum climatique » comme la crise économique et financière font prendre conscience de l'urgence d'un changement en profondeur de nos modes de production et de consommation. Le projet communautaire se situe dans cet esprit, conforme aux choix antérieurs de l'agglomération et à ses ambitions qui en font une collectivité pionnière dans le domaine de l'environnement. Le Conseil de développement s'en réjouit.

Dans un souci de cohérence et pour répondre aux besoins de nos concitoyens, le Conseil de développement insiste fortement pour que l'agglomération poursuive l'extension de son réseau de tramway. Si elle n'en a pas les moyens financiers à ce jour, elle ne doit en aucun cas abandonner cet objectif à l'horizon 2020.

Le Conseil de développement propose en outre d'ajouter dans le cadre de la création d'une structure visant à assurer une production d'énergie décentralisée et à développer les énergies renouvelables, l'idée de rechercher des sites pour petites et grandes éoliennes ainsi que pour des microcentrales hydrauliques. Ceci contribuerait à combler le retard de la région dans ce domaine et à rendre plus visible le plan climat territorial. L'image d'un territoire d'innovation technologique s'en trouverait également renforcée.

Le Conseil de développement insiste par ailleurs pour rappeler que la réussite de toute mutation ou transformation économique et sociétale en ce domaine repose sur l'adhésion des citoyens. Il convient donc de les associer le plus en amont possible pour suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

VI Les stratégies d'alliances : le Sud Alsace, premier cercle de coopérations pour m2A

Le projet communautaire prévoit différentes coopérations métropolitaines (Rhin-Rhône, Strasbourg, Rhin supérieur).

Le Conseil de développement ne remet nullement en cause, dans son principe, la pertinence des politiques d'alliance. Il voit en la création de m2A une opportunité de rattraper les occasions manquées dans le passé.

Il estime que ces dispositifs méritent d'être accompagnés par une coopération de proximité avec les territoires proches dont m2A constitue le pôle principal : le Sud Alsace, c'est-à-dire approximativement le Pays de la Région mulhousienne et les quatre Pays voisins, soit près de 550 000 habitants, espace qui peut se définir comme le vrai bassin de vie.

L'aéroport, les ports rhénans, le Parc des Ballons, le Tram train, l'Université illustrent, entre autres, la nécessité pour l'agglomération d'une approche à cette échelle.

Sans créer de nouvelle structure administrative, ni empiéter sur les responsabilités du Département ou de la Région, ni méconnaître les différences d'intérêts pouvant exister, il s'agit d'organiser au minimum une concertation, et si possible une coordination et une mise en convergence, afin d'adapter les actions communautaires au contexte environnant, d'optimiser l'efficacité des politiques publiques, de mieux peser dans les négociations avec les pouvoirs publics, les grands opérateurs ou nos voisins.

Parmi les domaines que peut concerner ce dialogue coopératif :

- les moyens de déplacements et leur interconnexion
- la carte des grands services publics
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- les pôles d'activités structurants
- les stratégies foncières et d'offre résidentielle

Une telle coopération pourrait également permettre d'aborder des sujets plus complexes tels que la localisation des aires de grand passage des gens du voyage ou les implantations commerciales.

La période actuelle offre des opportunités pour une telle démarche.

La Communauté d'agglomération paraît la mieux placée pour initier une telle coopération, soit par elle-même, soit par le Pays ou par le syndicat en charge des SCOT.

Pour leur part, les Conseils de développement des cinq Pays peuvent également contribuer à susciter et alimenter une réflexion partagée à cette échelle territoriale.

Concernant le pôle métropolitain Mulhouse-Strasbourg, le Conseil de développement prend acte du choix de cette alliance strasbourgeoise qui doit renforcer le partenariat entre les deux collectivités. Il attire l'attention sur les impératifs d'équilibre du territoire.

Conscient que les partenariats avec les villes voisines en Suisse ou en Allemagne constituent des chantiers parfois placés sur une échelle de temps plus longue mais néanmoins d'une haute importance, le Conseil de développement se dit très favorable pour approfondir les coopérations avec les territoires « qui nous ressemblent » comme Belfort ou Montbéliard. Le Conseil de développement invite les élus à dépasser les blocages administratifs ou technocratiques pour construire la logique d'alliance au plus près des intérêts des territoires et de leurs habitants.

Conclusion

Persuadé qu'il existe une authentique volonté politique de mettre en œuvre dès à présent les mesures préconisées dans le projet communautaire, le Conseil de développement affirme son soutien à la politique communautaire. Il demande cependant que les objectifs de ce projet s'inscrivent dans une intercommunalité renforcée, qu'ils soient concrets, hiérarchisés et dans la mesure du possible chiffrés. Il réitère son appel à plus d'ambition.

Il lui paraît nécessaire d'inscrire dans le document:

- un état des lieux chiffrés en matière de taux de chômage, nombre d'emplois, création d'activités, situations de pauvreté et de précarité...en utilisant des indicateurs précis permettant de connaître le point de départ et de déterminer des cibles réalistes
- un plan concret d'actions majeures, limitées en nombre
- des indicateurs de performance afin de suivre les évolutions jusqu'en 2020.

Les débats au sein du Conseil de développement ont démontré qu'il fallait que le projet soit partagé avec nos concitoyens pour qu'ils puissent se l'approprier. La validation par les seules instances communautaires et communales ne suffit pas.

Il convient donc d'engager une deuxième phase pour aller désormais vers une esquisse de projet de l'agglomération partagé par un plus grand nombre d'acteurs locaux. Dans cet esprit, le Conseil de développement demande à être associé aux étapes suivantes d'évaluation et d'adaptation du projet communautaire.

Remerciements

Le Conseil de développement et notamment le groupe de travail tient à adresser ses remerciements à toutes les personnes qui par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens ont contribué à la préparation de cet avis.

Les membres de l'équipe-projet

M. Alain ANGEVELLE
M. Marcel BARATTA
Père Léonard BASLER
M. Jean-Paul BAUM
M. Alain BRILLARD
Mme Nicole BRISWALTER
M. Olivier ERHARD
M. Yannick GUIBOUT
M. Christophe HARTMANN
M. André HARTMANN
M. Clément HEINRICH
M. Max HELLEC
M. Dominique HUARD
M. Laurent KAMMERER
M. Paul KARLEN
M. Daniel KELAI
M. Patrick KLEINCLAUS
Mme Mireille KUENTZ
M. Bernard KUHN
M. Armand LANG
Mme Solange LAZARE

M. Michel LEVY
M. Eligio MACUBA
M. Jean-Luc MATHIEU
M. Christian MUNCH
M. Christophe MULLER
Mme Danièle PORTAL
M. Patrick PULEDA
M. Loïc RICHARD
M. Jean-Marie ROMANN
M. Christian ROTH
M. Hubert SCHAFF
M. Philippe SCHENINI
M. Daniel ULLRICH
Mme Doris VENUS
M. Pierre VIDAL
M. Michel WEBEL
M. Paul WEIBLEN
Mme Françoise WOLFFER
M. Thiébaud ZELLER
M. Pierre ZEMP

Contact

Secrétariat du Conseil de développement
2 rue Pierre et Marie Curie – B.P. 90019 – 68948 MULHOUSE CEDEX 9
Tel : 03 69 77 67 86 – e-mail : info-pays@mulhouse.fr